

ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE

DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Unité des Chargé.e.s de cours

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale, tenue en mode virtuel le 28 février 2022

---

Étaient présent.e.s :

Du comité de négociation :

Chantal Beaudry	Membre élue au comité
Dany Généreux	Responsable aux relations du travail
Moulay Vincent Huard	Membre élu au comité
Alain Lachapelle	Négociateur de l'AFPC
Sébastien Paquette	Responsable à la coordination

Membres de l'assemblée : 33 personnes se sont présentées en cours d'assemblée, toutes et tous membres en règle. Annexe A (liste de présences).

Invité : Yvon Barrière

Nous soulignons la présence de Jeanne Joachim (membre de l'unité des postdoctorant.e.s) pour son soutien à l'organisation et la présence de Mohamed Amine Merzouk (membre de l'unité des A.E. et chargé.e.s de t.p.)

## 1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum est en confirmé dès l'ouverture de l'Assemblée.

Dany Généreux propose l'ouverture, appuyé par Moulay Huard.

On vérifie par vote si l'assemblée accepte l'ouverture de la séance.

L'ouverture de l'assemblée spéciale est approuvée par 28 membres (0 Contre, 2 abstentions).

## 2. Présidium

Dany Généreux propose Quentin De Dorlodot à la présidence et Roxanne Gendron au secrétariat. Il est appuyé par X.

Yvon rappelle que le présidium doit être adopté. Dany demande si quelqu'un demande le vote. X demande le vote. 20 Pour, 5 Contre, 9 Abstentions.

Adopté à majorité

Quentin se présente et explique brièvement le but de l'assemblée spéciale. Il explique son rôle et invite les participant.e.s au respect. Il invite les membres à demander un droit de parole soit en levant la main ou à utiliser le forum de discussion pour poser des questions.

L'ordre du jour est présenté à l'écran.

### Ordre du jour

1. Ouverture
2. Présidium
3. Discussions sur l'entente de principe
4. Fermeture

## 3. Discussions sur l'Entente de principe intervenue le 20 janvier 2022

Sébastien Paquette demande au président la permission de lire la déclaration sur le harcèlement (art. 23 A) de l'AFPC. Il présente ensuite l'Entente de principe en collaboration avec Dany Généreux.

X propose d'envoyer la présentation aux membres.

Les membres émettent des commentaires sur l'organisation de l'Assemblée de ratification et le fait de ne pas avoir eu suffisamment de temps pour comprendre les changements. Certains émettent des opinions sur des points spécifiques négociés dans

l'Entente de principe. D'autres indiquent une ambiguïté et des contradictions sur l'information publiée sur le site web de l'ASSEP.

Les membres interagissent aussi sur les différents propos émis lors de discussions informelles. D'autres membres tempèrent les tensions que certains de leurs collègues vivent.

X demande de réfuter l'Entente de principe ou de quelques uns de ses articles.

Des membres du comité de négociation répondent aux questions et critiques.

Le président d'assemblée réitère les règles établies au départ concernant l'utilisation du forum de discussion seulement pour demander un droit de parole ou soumettre une question et de ne pas y interagir entre membres. X conteste cette règle de présidence.

Il est demandé que la décision du président d'assemblée soit soumise au vote. Le vote est à majorité simple. La question est la suivante : Êtes-vous d'accord que le forum de discussion soit utilisé seulement pour des interventions de type procédural tel que formulé par le président d'assemblée.

Résultats : 15 Oui, 16 Non, 4 Abstentions. La décision du président est renversée.

Suite à ce résultat, le président fait un rappel sur les règles de respect.

Lors de son tour de parole, Sébastien Paquette répond aux préoccupations des membres et rétablit certains faits dont le respect de toutes les règles pour l'assemblée de ratification du 10 février dernier.

Yvon Barrière prend la parole à titre de vice-président régional de l'AFPC. Il remercie les membres pour avoir émis leurs préoccupations et questionnements sur l'Entente de principe et les procédures. Il fait la révision de tous les points à surveiller pour une bonne représentation par les membres du comité et l'agent négociateur, Alain Lachapelle. On ne peut revenir sur le vote que s'il y a eu vice de procédure lors de la ratification.

Alain Lachapelle répond aussi aux préoccupations et refait le bilan de tout le processus du renouvellement de la convention collective depuis l'échéance en août 2020.

Les discussions se poursuivent sur l'art. 12.10 b). Sébastien Paquette et Alain Lachapelle mentionnent que lors du processus de négociation, on ne va pas en assemblée générale à chaque modifications proposées.

Une proposition est faite sur le choix des dates d'assemblée en envoyant un sondage aux membres avec des propositions de dates et plages horaires.

Un point d'ordre est demandé par Chantal Beaudry afin de revenir à l'ordre du jour.

Concernant la discussion sur le nouveau calcul des attributions, les questions posées reviennent sur la façon d'interpréter le nombre de charges attribuées et les réponses fournies ne satisfont pas les membres. Le président propose de permettre encore quelques interventions afin de vider la question.

Un point d'ordre est demandé par Sébastien Paquette sur les propos de certains membres qui témoignent plutôt de procès d'intention. Ceci n'est pas acceptable en assemblée et le président confirme et réitère les règles de respect pour la bonne marche de l'assemblée.

Un membre revient sur la possibilité de revenir sur la décision de l'assemblée de ratification. Comme la réponse négative a déjà été formulée, on présume alors que le syndicat n'a pas respecté la démocratie.

Sébastien Paquette fait à nouveau un point d'ordre concernant les propos tenus accusant le syndicat d'anti-démocratique et de dictature. Le président rappelle à l'ordre les membres de l'assemblée.

Alain Lachapelle revient sur la validité du vote par Zoom que certains membres remettent en question.

Sébastien Paquette répond à quelques questions, dont la possibilité de faire un sondage doodle pour déterminer une date d'assemblée. À 500 personnes, l'utilité est plutôt mitigée. Il indique aussi que l'organisation d'assemblée en présentiel présente encore des limites dues au maintien des règles sanitaires.

Dany Généreux précise qu'en cours de négociation, lors du peaufinage d'un article, les principes du mandat de négociateur ont toujours été respectés.

X demande s'il est possible de proposer un changement à un article précis de la convention. Dany Généreux indique que ça peut être fait mais qu'il faut passer le processus d'assemblée générale et avoir un vote sur la proposition. Sébastien Paquette donne quelques précisions supplémentaires. Alain Lachapelle explique par la suite les étapes, dont celle où l'employeur doit accepter de rouvrir la convention collective.

X demande à quel moment les postes des représentants seront en élection. Sébastien Paquette y répond selon les statuts.

X revient sur la possibilité de revenir sur le vote de ratification. Alain Lachapelle répond encore par la négative.

X demande si un chargé de cours qui ne peut donner un certain cours pendant 2 ans perd son pointage. Sébastien Paquette répond que le délai de 2 ans plus 1 session est toujours le même (première convention, pas de changement). La période peut être étendue à une année supplémentaire, avec l'accord entre le syndicat et l'employeur. Le

pointage est maintenu si la personne donne un autre cours à Polytechnique pendant ce temps.

Alain Lachapelle remercie les membres pour leurs questions et indique qu'il est toujours ouvert pour répondre aux questions et préoccupations des membres.

#### 4. **Fermeture**

Moulay Vincent Huard propose la fermeture de l'assemblée spéciale, Chahid Ahabchane appuie.

L'assemblée est levée à 18 h 10.

Procès-verbal rédigé par Roxanne Gendron